



MUTUELLES EMPLOYEUR OBLIGATOIRE

Par **epar1131**, le **14/12/2008** à **11:32**

Je travaille à la CAISSE D ALLOCATION FAMILIALE depuis 30 ans pour des raisons budgétaires je n'ai jamais eu de mutuelles et dans le cadre de mon invalidité je suis remboursée à 100 % sauf vignettes bleues.Or à compter de 01/09 une mutuelle entreprise obligatoire est mise en place .Cette dernière ne mettant d'aucune utilité et mes moyens financiers ne me permettant pas d'avoir encore un prélèvement sur mon salaire ;Puis je obtenir une dérogation ?

A tire d'info je n'ai pas complété mon dossier , aussi ai je reçu une lettre de menace de prélèvement au tarif famille sans obtenir la couverture du tiers payant

Merci pour votre aide qui devient urgente